

# COMMUNE DE ALLEREY SUR SAONE

## NOTE SYNTHETIQUE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017 VOTÉS RESPECTIVEMENT LE 21 FEVRIER ET LE 11 AVRIL 2017

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

### I - Les données synthétiques du budget principal 2016

#### *Fonctionnement*

Dépenses.....	547 710.30 €
Recettes .....	603 737.74 €
Excédent de clôture .....	56 027.44 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté .....	0.00 €
Résultat cumulé .....	56 027.44 €

#### *Investissement*

Dépenses.....	347 426.64 €
Recettes .....	479 873.38 €
Excédent de clôture .....	132 446.74 €
Résultat d'investissement antérieur reporté .....	- 75 622.25 €
Restes à réaliser.....	-16 845.59 €
Résultat cumulé .....	39 978.90 €

Besoin de financement .....

Besoin de financement .....	0,00 €
-----------------------------	--------

### 2 - Le cadre général du budget principal 2017

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 28 mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de différents organismes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### 3 - La section de fonctionnement

#### a). Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

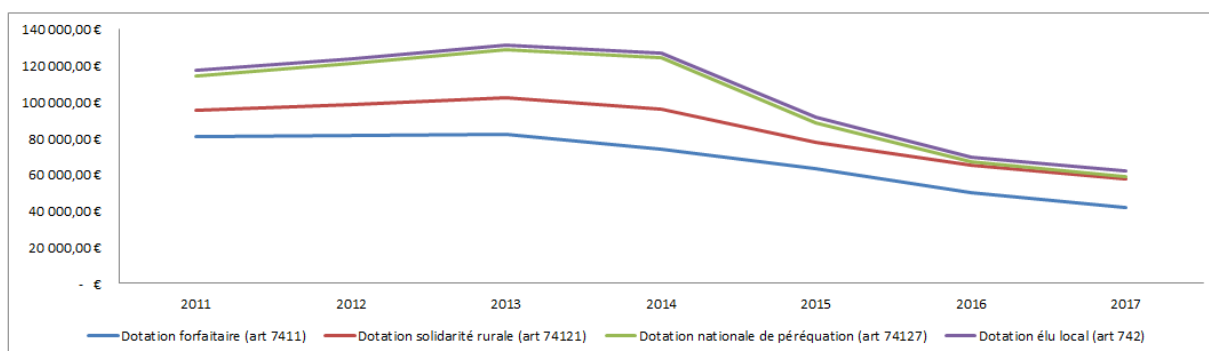
Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie périscolaire), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions...

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 620 559.44 euros.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Evolution des dotations de l'Etat									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	%/2011	€/2011
Dotation élu local (art 742)	2 793,00 €	2 734,00 €	2 797,00 €	2 799,00 €	2 812,00 €	2 895,00 €	2 962,00 €	6,05%	169,00 €
Dotation forfaitaire (art 7411)	80 902,00 €	81 547,00 €	82 172,00 €	74 212,00 €	63 282,00 €	50 346,00 €	42 008,00 €	-48,08%	38 894,00 €
Dotation solidarité rurale (art 74121)	14 644,00 €	16 873,00 €	20 230,00 €	21 859,00 €	14 554,00 €	14 817,00 €	15 699,00 €	7,20%	1 055,00 €
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	18 999,00 €	22 798,00 €	26 356,00 €	28 063,00 €	10 868,00 €	1 660,00 €	1 494,00 €	-92,14%	17 505,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 338,00 €</b>	<b>123 952,00 €</b>	<b>131 555,00 €</b>	<b>126 933,00 €</b>	<b>91 516,00 €</b>	<b>69 718,00 €</b>	<b>62 163,00 €</b>	<b>-126,96%</b>	<b>55 175,00 €</b>



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 620 559.44 euros

Les salaires représentent 293 030 € des dépenses de fonctionnement de la ville.

Liste des concours attribués par la commune en 2016 sous forme de prestations en nature ou de subventions

	<b>2016</b>
Ass, parents élèves collège Verdun sur le Doubs	150,00 €
Fanfare de Gergy	250,00 €
Fanfare de Verdun	100,00 €
FNACA	150,00 €
GEHV	100,00 €
Société de chasse	50,00 €
Anciens combattants	50,00 €
CIFA St Marcel	30,00 €
CIFA Mercurey	210,00 €
CLIS de Verdun	30,00 €
Maison familiale rurale Semur en Auxois	30,00 €
L'Art et Craie	200,00 €
Prévention routière	50,00 €
Chorale "la clé des chants"	80,00 €
Club de rugby Verdun	180,00 €
Club foot Verdun	360,00 €
Foyer rural Gergy	520,00 €
Club gymnastique Bragny	140,00 €
Club ESPERANCE Gergy	180,00 €
Amicale sportive Verdunoise	80,00 €
Ecole de musique Gergy	60,00 €
Office du tourisme de Verdun sur le Doubs	750,00 €
Association pour l'Erection d'un Monument à la Mémoire des Morts pour	250,00 €
Musée du blé et du Pain de Verdun	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 050,00 €</b>

b). Les principales dépenses et recettes de la section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Montant CA 2016	Montant BP 2017	recettes	Montant CA 2016	Montant BP 2017
Charges à caractère général (011)	147 474,36 €	145 627,00 €	Excédent brut reporté (002)	- €	56 027,44 €
Charges de personnel (012)	309 951,02 €	293 030,00 €	Fiscalité locale (73)	289 801,33 €	279 974,00 €
Charges de gestion courante (65)	73 648,64 €	81 667,00 €	Subventions et participations (74)	184 003,60 €	72 566,00 €
Charges financières (66)	7 512,54 €	4 120,00 €	Produits courants (70 et 75)	115 629,50 €	204 792,00 €
Charges exceptionnelles (67)	- €	1 000,00 €	Produits exceptionnels (77)	2 963,55 €	1 000,00 €
Charges calculées (68)	2 000,00 €	2 000,00 €	Divers (013)	11 339,76 €	6 200,00 €
Atténuation de produits (014)	2 536,00 €	2 540,00 €			
Opérations d'ordre (042)	4 587,74 €	1 860,00 €			
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	25 356,28 €	18 007,00 €			
Total dépenses réelles	573 066,58 €	549 851,00 €			
Virement à la section d'investissement (023)	- €	70 708,44 €			
<b>Total général</b>	<b>573 066,58 €</b>	<b>620 559,44 €</b>	<b>Total général</b>	<b>603 737,74 €</b>	<b>620 559,44 €</b>

## 4 - La section d'investissement

a). Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b). Une vue d'ensemble de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses	Montant CA 2016	Montant BP 2017	recettes	Montant CA 2016	Montant BP 2017
Solde d'investissement reporté (D001)	75 622,25 €	- €	Solde investissement reporté (001)	- €	56 824,49 €
Dépenses d'équipement (204, 21 et 23)	197 973,94 €	313 209,59 €	Dotations et fonds globalisés (10)	116 291,06 €	29 732,00 €
Remboursement de la dette (16)	82 435,18 €	10 503,00 €	Subventions reçues (13)	191 510,75 €	40 773,00 €
Dépenses imprévues d'investissement (020)	- €	3 633,34 €	Autres recettes d'investissement (21)	1 894,05 €	8 048,00 €
			Emprunts souscrits (16)	98 572,26 €	119 400,00 €
			Opérations d'ordre (040)	4 587,74 €	1 860,00 €
Opérations d'ordre (041)	67 017,52 €	6 420,00 €	Opérations d'ordre (041)	67 017,52 €	6 420,00 €
			Virement de la section de fonctionnement (021)	- €	70 708,44 €
<b>Total général</b>	<b>423 048,89 €</b>	<b>333 765,93 €</b>	<b>Total général</b>	<b>479 873,38 €</b>	<b>333 765,93 €</b>

c). Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- aménagement de la cour de la mairie
- rénovation du préau de l'ancienne école
- isolation phonique du restaurant scolaire et d'une salle de classe de l'école maternelle
- travaux de voirie
- ...

d). Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 13 099 €
- du Grand Chalons : 27 138 €
- ...

## 5 - Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Allerey-sur-Saône: source INSEE

2014	2015	2016
812 hab	814 hab	825 hab

### L'analyse des ratios de Allerey-sur-Saône :

La population DGF de Allerey-sur-Saône :

2014	2015	2016
854 hab	855 hab	866 hab

#### 1 - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2014	2015	2016
691.75 €	703.89 €	627.16 €

#### 2 - Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2014	2015	2016
812.20 €	740.28 €	697.16 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF. Cependant, les recettes continuent de diminuer malgré l'augmentation des taux d'imposition. Une gestion rigoureuse du budget a permis de diminuer les dépenses de fonctionnement, il faut continuer de rester vigilant car la baisse des dotations entraîne un rapprochement de ces deux ratios.

### 3 - [Produit des impositions directes / population :](#)

2014	2015	2016
253.37 €	256.82 €	274.25 €

	Bases effectives 2014	Bases effectives 2015	% évolution	Bases effectives 2016	% évolution
Taxe d'habitation	770 852,00	772 600,00	0,23%	784 842,00	1,58%
Taxe foncière bâtie	474 645,00	490 887,00	3,42%	491 880,00	0,20%
Taxe foncière non bâtie	63 821,00	64 451,00	0,99%	65 106,00	1,02%

#### Taux d'imposition 2017 :

- Taxe d'habitation : 15.83 %
- Taxe foncière bâti : 16.76 %
- Taxe foncière non bâtie : 46.39 %

**Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF)** de la commune en 2016 (c'est à dire le rapport entre le produit fiscal de Allerey-sur-Saône et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases alleriennes les taux moyens nationaux) **est de 62.95 %**, ce qui démontre une fiscalité maîtrisée. Si le CMPF est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte. A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est faible, les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la commune.

### 4 - [Dépenses d'équipement brut / population :](#)

2014	2015	2016
163.25 €	218.08 €	228.61 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable. Entre 2014 et 2016, le niveau d'investissement a sensiblement augmenté du fait de la construction du nouvelle classe maternelle.

### 5 - [Encours de la dette/population :](#)

2014	2015	2016
201.64 €	183.29 €	94.21 €

En 2016, la commune a procédé au réaménagement de deux emprunts afin de profiter des taux d'intérêts qui étaient bas. Le remboursement du nouvel emprunt débutera en 2017. La commune reste très peu endettée, ce qui laisse une marge de manœuvre pour les investissements prochains.

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

La structure de la dette est composée de 2 emprunts à taux fixe.

Ces taux garantissent à la commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

Année	Amortissement	Intérêts	Annuité	Capital restant dû
2016	4 373,95	2 395,24	6 769,19	59 141,71
2017	10 502,68	3 818,09	14 320,77	154 767,76
2018	10 782,23	3 538,54	14 320,77	144 265,08
2019	11 070,75	3 250,02	14 320,77	133 482,85
2020	11 368,60	2 952,17	14 320,77	122 412,10
2021	11 676,10	2 644,67	14 320,77	111 043,50
2022	11 993,62	2 327,15	14 320,77	99 367,40
2023	12 321,50	1 999,27	14 320,77	87 373,78
2024	12 660,14	1 660,63	14 320,77	75 052,28
2025	13 009,93	1 310,84	14 320,77	62 392,14
2026	13 371,21	949,50	14 320,71	49 382,21
2027	6 975,40	576,18	7 551,58	36 011,00
2028	7 087,01	464,57	7 551,58	29 035,60
2029	7 200,40	351,18	7 551,58	21 948,59
2030	7 315,61	235,97	7 551,58	14 748,19
2031	7 432,58	119,00	7 551,58	7 432,58
	175 000,00	40 189,45	215 189,45	

#### 6 - [DGF \(dotation globale de fonctionnement\) / population :](#)

2014	2015	2016
86.90 €	74.01 €	58.14 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

#### 7 - [Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :](#)

2014	2015	2016
49 %	55 %	57 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Bien que les dépenses de personnel aient diminué (-6.37%), les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en 2016 (+6.52%).

La diminution des dépenses de personnel provient essentiellement du départ en retraite d'un agent remplacé par un agent dont le coût annuel est inférieur.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est due en grande partie :

- à la hausse des factures d'énergie et d'eau,
- à une panne mécanique importante sur la débroussailleuse.

#### 8 - [La marge d'autofinancement \(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette\) / Recettes réelles de fonctionnement :](#)

2014	2015	2016
85.17 %	95.08 %	89.96 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

## 6/. Présentation des budgets 2017

*Budget 2017 BUDGET PRINCIPAL ALLEREY SUR SAONE*

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
articles	libellé	budget 2017
011	Charges à caractère général	145 627,00 €
012	Charges de personnel	293 030,00 €
014	Atténuation de produits	2 540,00 €
65	Autres charges de gestion courante	81 667,00 €
Total des dépenses de gestion des services		522 864,00 €
66	Charges financières	4 120,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	18 007,00 €
Total des autres dépenses		25 127,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>547 991,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	70 708,44 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	1 860,00 €
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>72 568,44 €</b>
002	solde fonctionnement reporté	0,00 €
<b>TOTAL CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>620 559,44 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
article	libellés	budget 2017
013	Atténuations de charges	6 200,00 €
70	Produits des services	153 307,00 €
73	Impôts et taxes	279 974,00 €
74	Dotations et participations	72 566,00 €
75	Autres produits gestions courante	51 485,00 €
Recettes de gestion des services		563 532,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>564 532,00 €</b>
042	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
002	Excédent de l'année précédente reporté	56 027,44 €
<b>TOTAL CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>620 559,44 €</b>



SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES INVESTISSEMENT		
article	libellés	budget 2017
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	164 342,57 €
23	Immobilisations en cours	19 867,02 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	120 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	6 000,00 €
Total dépenses d'équipements		313 209,59 €
16	emprunts en euros	10 503,00 €
020	dépenses imprévues investissement	3 633,34 €
Total autres dépenses		14 136,34 €
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		327 345,93 €
041	opérations d'ordre entre sections	6 420,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		6 420,00 €
001	solde investissement reporté	0,00 €
TOTAL CUMULE DEPENSES INVESTISSEMENT		333 765,93 €

RECETTES INVESTISSEMENT		
article	libellés	budget 2017
13	Subventions d'investissement	40 773,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	119 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 048,00 €
Total recettes d'équipement		168 221,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 732,00 €
Total recettes financières		29 732,00 €
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		197 953,00 €
021	virement de la section de fonctionnement	70 708,44 €
040	opérations d'ordre entre sections	1 860,00 €
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		72 568,44 €
041	opérations d'ordre entre sections	6 420,00 €
001	solde investissement reporté	56 824,49 €
TOTAL CUMULE RECETTES INVESTISSEMENT		333 765,93 €

<b>BP 2017 LEGS FREDERIC LEBLANC</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
<b>articles</b>	<b>libellé</b>	<b>budget 2017</b>
011	Charges à caractère général	95 718,00 €
012	Charges de personnel	127 274,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 236,00 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>224 228,00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	2 700,00 €
68	Dotations aux provisions	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	9 338,36 €
<b>Total des autres dépenses</b>		<b>14 038,36 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>238 266,36 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00 €
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
002	solde fonctionnement reporté	0,00 €
<b>TOTAL CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>238 266,36 €</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		
<b>article</b>	<b>libellés</b>	<b>budget 2017</b>
70	Produits des services	92 125,00 €
74	Dotations et participations	57 617,00 €
75	Autres produits gestions courante	33 230,00 €
<b>Recettes de gestion des services</b>		<b>182 972,00 €</b>
77	Produits exceptionnels	13 741,63 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>196 713,63 €</b>
042	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
002	Excédent de l'année précédente reporté	41 552,73 €
<b>TOTAL CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>238 266,36 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		
<b>article</b>	<b>libellés</b>	<b>budget 2017</b>
21	Immobilisations corporelles	253 000,00 €
<b>Total dépenses d'équipements</b>		<b>253 000,00 €</b>
020	dépenses imprévues investissement	13 193,75 €
<b>Total autres dépenses</b>		<b>13 193,75 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>266 193,75 €</b>
041	opérations d'ordre entre sections	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
001	solde investissement reporté	0,00 €
<b>TOTAL CUMULE DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>266 193,75 €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		
<b>article</b>	<b>libellés</b>	<b>budget 2017</b>
13	Subventions d'investissement	84 000,00 €
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>84 000,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
<b>Total recettes financières</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>84 000,00 €</b>
021	virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	opérations d'ordre entre sections	0,00 €
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
001	solde investissement reporté	182 193,75 €
<b>TOTAL CUMULE RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>266 193,75 €</b>

**BUDGET 2017 TRANSPORT ALLEREY SUR SAONE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
<b>articles</b>	<b>libellé</b>	<b>budget 2017</b>
011	Charges à caractère général	15 307,82 €
012	Charges de personnel	14 553,00 €
Total des dépenses de gestion des services		29 860,82 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>29 860,82 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
002	solde fonctionnement reporté	0,00 €
<b>TOTAL CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>29 860,82 €</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		
<b>article</b>	<b>libellés</b>	<b>budget 2017</b>
74	Dotations et participations	21 165,65 €
77	produits exceptionnels	4 830,00 €
Recettes de gestion des services		25 995,65 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>25 995,65 €</b>
002	Excédent de l'année précédente reporté	3 865,17 €
<b>TOTAL CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>29 860,82 €</b>

<b>BUDGET LOTISSEMENT 2017</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<i>Nomenclature</i>	<i>définition</i>	<i>budget 2017</i>
6015	Terrains à aménager	65 100,00 €
6045	Achat d'études, prestations de services	21 900,00 €
605	Achat de matériel, équipements et travaux	167 000,00 €
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>254 000,00 €</b>
66111	intérêts réglés à l'échéance	5 000,00 €
6688	Autres charges financières	1 000,00 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>6 000,00 €</b>
608	Frais accessoires de terrain en cours d'aménagement	6 000,00 €
<b>043</b>	<b>Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>266 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
796	Transferts de charges financières	6 000,00 €
<b>043</b>	<b>Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>6 000,00 €</b>
7133	Variation des encours de production de biens	260 000,00 €
<b>042</b>	<b>Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>260 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>266 000,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<i>Nomenclature</i>	<i>définition</i>	<i>budget 2017</i>
3355	Travaux	260 000,00 €
<b>040</b>	<b>Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>260 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>260 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
1641	Emprunt en euros	254 000,00 €
168741	Autres dettes (participation commune)	6 000,00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>260 000,00 €</b>

Fait à Allerey-sur-Saône le 12 avril 2017

Le Maire,  
Jean-Paul DICONNE

## **Annexe**

### **Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1**

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*(...) Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*